

Allovillages : Comment ça marche ?

L'utilisation de ce site est libre et gratuite.

Rubrique : « Petites annonces »

Qui peut inscrire une « petite annonce » ?

- Particuliers : Les habitants des Alluets le Roi, Médan, Morainvilliers, Orgeval et Villennes sur Seine.
- Prestataires de services : ils doivent se faire payer par « chèque emploi service » et l'un des partenaires de l'échange doit résider dans l'un des 5 villages.

Que peut-on inscrire ?

L'achat, la vente, le don ou le prêt d'un bien entre particuliers.

L'offre ou la demande d'un service à titre gratuit ou à titre onéreux entre particuliers ou entre particulier et prestataire de services.

Combien ça coûte ?

C'est gratuit !

Comment passer une annonce ?

Très facile : D'abord, consulter les propositions en ligne en cliquant sur « **consultez les annonces** »; si vous avez trouvé votre bonheur, cliquez sur « **Contact** ».

Sinon, cliquez sur « **déposez une annonce** ».

Remplissez tous les champs proposés et faites une description précise et courte de votre besoin. Validez.

Votre annonce paraîtra dès qu'elle aura été filtrée par le webmaster.

Seul le descriptif de votre besoin apparaîtra à l'écran.

Vous pouvez à tout moment modifier ou supprimer votre annonce en envoyant un mail. **N'oubliez pas d'indiquer le numéro de votre annonce.**

Toutes les annonces peuvent-elles passer à l'écran ?

Elles doivent respecter la loi et le règlement du site.

Qui est responsable ?

Le contenu des annonces engage uniquement leur auteur. Le site n'est qu'un relais.

L'association « Allovillages » décline toute responsabilité quant à la qualité du service ou du bien.

Combien de temps l'annonce reste-t-elle en ligne ?

un mois.